

Le Général De Gaulle décida en 1961 la division de l'ESMIA en deux écoles distinctes : l'EMIA qui continue l'instruction des officiers de recrutement interne et l'ESM de Saint-Cyr.

Les élèves de l'Ecole sont recrutés sur concours, au terme d'une année passée au Peloton Préparatoire de l'Ecole Militaire de Strasbourg. Ils sont répartis en deux brigades qui constituent l'unité de base pour l'instruction.

Leur scolarité dure un an et elle est régie par trois grandes "Directions" :

- la Direction de l'Instruction Militaire,
- la Direction de l'Enseignement Général
- et la Direction de l'Entraînement Physique Militaire.

Sous l'impulsion du Ministre de la Défense, la formation initiale va être améliorée en 1986.

La réforme porte sur cinq points :

- la suppression de l'Ecole de Strasbourg,
- la scolarité portée à deux ans,
- l'augmentation de l'ancienneté requise à l'admission,
- l'ouverture du concours d'entrée aux Officiers de Réserve en Situation d'Activité
- et l'attribution du diplôme de l'EMIA.

C'est la promotion "Dalat" qui l'inaugurera. Depuis, les Elèves Officiers d'Active de la deuxième Brigade et les Sous Lieutenants de la première Brigade partagent leur temps entre leurs études académiques, le sport et l'instruction militaire. Leur instruction est valorisée par un séjour linguistique, l'obtention du brevet parachutiste et un séjour d'un mois au Centre National d'Entraînement Commando.

